



MINISTÈRE DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTÈRE DES ARMÉES

Paris, le 28 août 2025

Réforme du numérique au ministère : création du Commissariat au numérique de défense le 1^{er} septembre 2025

- Le ministère des Armées réforme en profondeur sa fonction numérique par la création d'un organisme unique placé sous l'autorité directe du ministre des Armées. Il verra le jour le 1^{er} septembre 2025.
- Le CND rassemblera les structures et compétences numériques ministérielles existantes afin d'améliorer l'efficacité de nos armées au combat.
- Les textes officialisant sa création sont parus le 6 août 2025. Ce mercredi 27 août 2025, le général de corps d'armée Erwan Rolland a été nommé en conseil des ministres commissaire au numérique de défense. Il prendra ses fonctions à compter du 1^{er} septembre 2025. L'ingénieur général hors classe de l'armement Lionel Morin occupera les fonctions de commissaire adjoint à cette même date.

Les conflits récents ont mis en exergue la nécessité d'innover dans le domaine du numérique sur le champ de bataille. Pour maintenir des capacités opérationnelles robustes dans ce secteur en constante mutation, le ministre des Armées a décidé d'adapter les infrastructures numériques et l'organisation du ministère.

Le CND regroupera et pilotera les domaines qui étaient jusqu'à présent répartis entre la Direction générale du numérique et des systèmes d'information et de communication (DGNUM), la Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense (DIRISI) et l'Agence du numérique de défense (AND) en reprenant l'ensemble de leurs missions et de leurs ressources. L'Agence ministérielle pour l'intelligence artificielle de défense (AMIAD) intégrera le CND en 2026.

Catalyseur du numérique dans le domaine de la défense, le CND concentrera les forces et les ressources du ministère pour :

- apporter un appui numérique performant et résilient aux opérations les plus exigeantes ;
- faciliter la construction du futur système de combat autour du numérique et de la donnée ;
- apporter un appui numérique permettant au ministère des Armées de fonctionner au quotidien.

Pour rappel, la Loi de programmation militaire 2024-2030 consacre 20 milliards d'euros au numérique.



Contact médias :

Centre médias du ministère des Armées
media@dicod.fr
09 88 67 33 33

Délégation à l'information et
à la communication de la défense
DlCoD

Centre médias du ministère des Armées
60, boulevard du général Martial Valin
CS 21623 - 75009 Paris Cedex 15